



ᑲᑎᑕᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

OFFRE D'EMPLOI

L'Administration régionale Kativik (ARK), un organisme supramunicipal qui exerce sa compétence sur le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle, est à la recherche de personnes dynamiques et motivées pour travailler à titre de :

GARDIEN DE PARC, PARC NATIONAL KUURURJUAQ (Permanent à temps plein)

Relevant du directeur du parc national Kuururjuaq, les gardiens de parc assurent l'entretien de l'équipement et des infrastructures du parc, ainsi que le respect des lois et règlements applicables dans le parc. En collaboration avec les guides-interprètes, les gardiens de parc sont chargés du confort et de la sécurité des clients et peuvent accompagner ces derniers lors de leur visite. Plus précisément, les gardiens de parc s'acquitteront des tâches suivantes :

- Mettre en œuvre le programme d'entretien préventif quotidien des infrastructures.
- S'assurer de la disponibilité et du bon état de fonctionnement des véhicules (motoneiges, VTT, camions, etc.) et exécuter l'entretien quotidien requis.
- Tenir un inventaire et soumettre au technicien administratif les bons de commande de matériel, d'outils et d'autre équipements nécessaires au maintien en bon état et au fonctionnement de l'équipement du parc.
- Exécuter tous les travaux de construction (menuiserie, plomberie, chauffage, électricité, mécanique), de mise en valeur et de rénovation pour les infrastructures et l'équipement, ainsi que les réparations requises.
- S'assurer que le personnel du parc est bien informé concernant l'utilisation des véhicules et les règlements de sécurité applicables.
- Informer les visiteurs et assurer le respect de toutes les lois et de tous les règlements applicables liés à la protection, à la mise en valeur et à l'utilisation du territoire.
- Signaler toutes les infractions aux lois et règlements applicables au parc ainsi que le non-respect de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois à un agent de conservation de la faune du Québec et au directeur du parc national Tursujuq.
- Préparer et voir à la logistique et au bon fonctionnement de l'équipement utilisé par le personnel du parc et les visiteurs pour accéder au parc.
- Agir en tant que guides lors des excursions, déterminer le trajet à suivre et l'heure du départ en fonction des conditions météorologiques et de manière à assurer la sécurité de tous les participants.
- Organiser et effectuer des opérations de recherche et de sauvetage et informer les autorités locales, tel qu'il est exigé dans le Plan des mesures d'urgence.
- Collaborer et entretenir des liens harmonieux avec le personnel du parc, les clients et les intervenants participant au fonctionnement du parc.
- Exécuter toute autre tâche à la demande de son supérieur.

Qualifications requises :

- Cours technique dans un domaine connexe (plomberie, menuiserie, mécanique, etc.). Une expérience de travail pertinente sera également prise en considération.
- Avoir une solide expérience de la navigation en mer ou des déplacements terrestres.
- Avoir un grand sens du travail d'équipe.
- Posséder des compétences en communications, tant à l'oral qu'à l'écrit, dans au moins deux des langues suivantes : inuktitut, anglais et français;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide;

Lieu de travail : Kangiqsualujuaq
Salaire : Minimum de 44 712\$ et maximum de 75 266\$ par année (classe 7).
Avantages : Indemnité de vie chère : minimum de 10 033\$ par année.
Allocation alimentaire : minimum de 2 726\$ par année.
Voyages annuels : maximum de 3 par personne par année.
Régime collectif d'avantages sociaux incluant un régime de retraite simplifié.
Vacances : 20 jours.
Jours fériés : 20 jours incluant 10 jours dans le temps des Fêtes.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae en anglais avant 17h le 12 août 2024 au:

Ressources humaines
Administration régionale Kativik
C. P. 9
Kuujuaq QC J0M 1C0
Fax : 819-964-2975
Courriel : humanresources@krg.ca

L'ARK adhère au principe d'équité en matière d'emploi. Par conséquent et conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les conditions peuvent varier, afin de promouvoir l'embauche de candidats inuits.

L'ARK ne communiquera qu'avec les candidats retenus pour une entrevue.